

Procès-verbal de la consultation électronique.

Du lundi 30 mars 9h00 au mercredi 1er avril 2026. 9h00.

Le Comité de Direction de la Ligue a validé qu'à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 13 juin 2026, l'indemnité kilométrique est portée à 0.45 € /km au lieu de 0.38 € actuellement (salariés et élus).

Nous proposons d'appliquer la même mesure au sein de notre Comité Départemental.

En vertu des articles 6 et 48 des R.A.FFT, Stéphane Bouvry, président du Comité de la Manche sollicite l'avis des membres du Comité de Direction par un vote électronique sur la proposition suivante :

Augmentation de l'indemnité kilométrique des élus pour la période du 1^{er} avril au 13 juin 2026.

Résultat du vote sur 17 votants :

OUI : 15

NON : 1

Abstention : 1

La proposition est adoptée, et applicable du 1^{er} avril 2026 au 13 juin 2026.

Le montant de remboursement des indemnités kilométriques est de 0.45 €/km.

Il est cependant recommandé de faire du co-voiturage pour les divers déplacements et missions du Comité.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 02 / 04 /2026.

Patrick Olivier
Secrétaire Général

